

DIFEND[®] EXTRA



Traitement fongicide pour la protection des semences de céréales à paille

Composition	Difénoconazole 25 g/L (2,4 %) + Fludioxonil 25 g/L (2,4 %)
Formulation	Suspension concentrée pour traitement de semences (FS)
A.M.M.	n° 2160484

Mode d'action - Propriétés

DIFEND[®] EXTRA est un fongicide systémique et de contact/pénétrant composé de difénoconazole et de fludioxonil, substances actives appartenant respectivement à la famille chimique des triazoles (code FRAC 3) et des phenylpyrroles (code FRAC 12). Grâce à sa double protection, **DIFEND[®] EXTRA** possède un large spectre d'activité et est efficace sur un grand nombre de champignons pathogènes pour les plantes cultivées. **DIFEND[®] EXTRA** est homologué pour le traitement des semences de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, triticale et épeautre) et est destiné à lutter contre la carie et les fusarioses.

Usages et doses homologués

DIFEND[®] EXTRA est homologué pour le traitement des semences. Seuls les traitements en station industrielle et en station mobile (traitement à façon) sont autorisés. Le traitement à la ferme (par l'agriculteur) n'est pas autorisé.

Cultures	Cibles	Doses max. d'emploi	Nombre max. d'application	D.A.R. ¹ (jours)	L.M.R. ² (mg/kg)	
					Difénoconazole	Fludioxonil
Blé (-> blé, triticale, épeautre)	Champignons autres que pythiacées (-> carie commune, fusarioses)	0,2 L/q	1/an	Non applicable (DAR F)	0,1	0,01
Orge	Champignons autres que pythiacées (-> fusarioses)	0,2 L/q	1/an		0,05	0,01
Avoine		0,2 L/q	1/an		0,05	0,01
Seigle		0,2 L/q	1/an		0,1	0,01

¹ D.A.R. : Délai Avant Récolte. ² L.M.R. : Limite Maximale de Résidus (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/>).

L'utilisation de **DIFEND[®] EXTRA** n'est recommandée que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus. CERTIS Europe B.V. décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Mode d'utilisation

Précautions :

- Avant toute utilisation du produit, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences. S'assurer que l'humidité des semences est inférieure à 16%.
- Utiliser du matériel professionnel de traitement des semences en respectant les règles de bonnes pratiques et en portant les équipements de protection individuelle recommandés.
- Avant emploi, agiter **DIFEND[®] EXTRA**, présenté sous forme de suspension concentrée, jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène.
- Pour un traitement de qualité, adapter le volume de bouillie selon les caractéristiques de la semence (espèce, PMG) et en fonction du matériel d'application utilisé pour assurer une couverture régulière de la semence.

DIFEND[®] EXTRA peut s'utiliser en bouillie ou directement en produit pur dans les systèmes d'injection directe.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Préparation de la bouillie et traitement :

CERTIS conseille lors de la réalisation de la bouillie de respecter le processus suivant :

- Remplir 50% du volume d'eau désiré (suivant la quantité de semences à protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application).
- Ajouter la quantité de **DIFEND® EXTRA** nécessaire.
- Agiter pour créer une émulsion.
- Ajouter l'adjuvant de bouillie et/ou colorant et ATAS (optionnel).
- Compléter la bouillie avec les 50% restant du volume d'eau désiré.
- Maintenir une agitation permanente mais modérée pour ne pas générer de bulles dans la bouillie.
- Quand le mélange est homogène, l'application peut commencer, tout en maintenant l'agitation constante.
- En fin de journée, ou à l'occasion d'arrêts supérieurs à 6 heures, vidanger les circuits. Pour les arrêts de durée plus courte, maintenir simplement l'agitation.

Élimination du produit et des emballages vides :

- Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon 3 fois en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de l'appareil d'application.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. En cas d'utilisation en mélange avec un autre produit, il est obligatoire de réaliser un test préalable pour vérifier la compatibilité physique et biologique selon les conditions particulières de l'exploitation. Notre société décline toute responsabilité sur les conséquences résultant du mélange de différents produits.

Précautions d'emploi**Pendant le stockage :**

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé. Plage de température recommandée : 4°C – 35°C.
- Tenir à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Conserver hors de la portée des enfants.

Pendant la préparation de la bouillie et en cours d'application :

- Ne pas manger, boire, fumer.
- Veiller à porter une tenue de protection adaptée. Pour plus de détails, se référer au paragraphe « Équipements de Protection Individuelle ». Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.
- Éviter le rejet dans l'environnement.

Après application :

- Nettoyer très soigneusement avec un produit adapté et rincer les appareils d'application aussitôt après le traitement conformément à la réglementation en vigueur.
- Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.
- Rincer les emballages, incorporer l'eau de rinçage dans la préparation de la bouillie et recycler les emballages dans le cadre des collectes organisées par les organismes professionnels.
- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des fonds de cuve et des eaux de rinçage.

Équipements de Protection Individuelle

Pour la protection de l'opérateur, porter dans le cadre de la protection des semences dans les stations industrielles et stations mobiles (traiteurs à façon) :

- **pendant le mélange/chargement et le calibrage :**

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
- une combinaison de protection de catégorie III type 5/6, à porter par-dessus le vêtement de travail précité OU un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB).

- **pendant l'ensachage :**
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ;
 - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
 - une protection respiratoire certifiée : un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387), si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.
- **pendant le nettoyage :**
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
 - une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 OU un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB), à porter par-dessus le vêtement de travail précité ;
 - une protection respiratoire certifiée : un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).

Pour la protection du semeur, porter :

- **pendant le chargement du semoir :**
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
 - un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail.
- **pendant le semis :**
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir ;
 - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon).
- **pendant le nettoyage du semoir :**
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ;
 - un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail.

Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

DIFEND® EXTRA (contient du difénoconazole et du fludioxonil)



ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
 SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons.
 SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence traitée accidentellement répandue.

Délai de rentrée : non applicable (traitement de semences).

Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N°0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01.72.11.00.03 (*Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).

® Marque déposée Globachem NV.

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 20 L	-	32 bidons = 640 L	Bidon de 20 L
Fût de 200 L	-	4 fûts = 800 L	Fût de 200 L
Cuve de 1000 L	-	1 cuve = 1000 L	Cuve de 1000 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par Certis Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IFO1808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – V1 - 12/2016.